

Réforme de l'enquête sur les forces de travail en 2017

- Anja Termote, Astrid Depickere -



nr. 04

ANALYSE

12.2018

Réforme de l'enquête sur les forces de travail en 2017

Pourquoi l'EFT a-t-elle été réformée ?

Quels sont les principaux changements méthodologiques ?

Quelles sont les conséquences de ces changements et comment expliquer aux utilisateurs la rupture des résultats due aux changements méthodologiques ?

Anja Termote, Astrid Depickere¹

¹ Statisticiennes à Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

ABSTRACT

Cette analyse examine les différentes composantes de la grande réforme de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) menée par Statbel en 2017. Pourquoi l'EFT a-t-elle été réformée? Quels sont les principales modifications méthodologiques? Quelles sont les conséquences de ces changements et comment expliquer aux utilisateurs la rupture observée dans les résultats à la suite de ces modifications méthodologiques ?

L'enquête sur les forces de travail (Labour Force Survey en anglais) est une enquête auprès des ménages qui mesure le nombre de personnes occupées, de chômeurs et d'inactifs selon des définitions comparables au niveau international et analyse les caractéristiques de ces groupes. Cette enquête est également menée dans les autres États membres de l'UE et est coordonnée par EUROSTAT, le service statistique de l'Union européenne.

L'EFT belge est réalisée depuis 1983 et a fait l'objet d'une première grande réforme en 1999. Au cours de la période suivante, le contenu et la méthodologie sont restés pratiquement inchangés. Jusqu'en 2017, année au cours de laquelle l'enquête a été réformée en profondeur pour la deuxième fois.

Les quatre principales composantes de la réforme peuvent se résumer comme suit :

1. transition vers un panel rotatif infra-annuel. Jusqu'en 2016, chaque répondant n'était interrogé qu'une seule fois. À partir de 2017, tous les répondants sélectionnés pour participer à l'EFT sont interrogés quatre fois sur une période d'un an et demi. Ils sont interrogés pendant deux trimestres consécutifs, puis ils ne sont pas interrogés pendant deux trimestres et ensuite ils le sont à nouveau pendant deux trimestres consécutifs ;
2. introduction d'une méthode mixte de collecte de données. La transition vers un panel rotatif s'accompagne d'un nouveau mode de collecte de données, plus souple et moins coûteux. Depuis 2017, les répondants sont interrogés en face à face lors de la première interrogation, comme dans l'ancienne EFT. Les trois interrogations de suivi sont plus courtes et réalisées par internet ou par téléphone ;
3. afin de minimiser la charge de réponse, un certain nombre de questions ne sont abordées que lors de la première interrogation (= application de l'approche par vagues). Une distinction est faite entre les variables de base (ou trimestrielles) et les variables structurelles. Alors que les variables de base sont collectées lors de chaque interrogation, les variables structurelles ne sont demandées que lors de la première interview ;
4. la nouvelle conception s'accompagne également d'une révision de la méthode d'échantillonnage et de pondération. Celle-ci permet de mieux utiliser les données administratives actuellement disponibles sur le profil de la population afin d'obtenir un échantillon plus représentatif et de mieux corriger le biais dans les résultats dû à la non-réponse. En outre, depuis 2017, le calibrage s'effectue selon une population sans ménages collectifs.

Les modifications apportées à l'EFT ont été fixées par l'arrêté royal du 25 mars 2016 modifiant l'arrêté royal du 10 janvier 1999 relatif à une enquête par sondage sur les forces de travail.

Compte tenu de l'ampleur de la réforme de l'EFT, on observe une rupture dans les résultats de 2017 et ce pour tous les indicateurs. Dans cette analyse, nous isolons autant que possible l'effet des différentes modifications méthodologiques. Pour les deux principaux indicateurs, à savoir le taux de chômage et le taux d'emploi, il est frappant de constater que les différents effets s'annulent mutuellement. L'effet net de l'ensemble des différentes modifications reste donc très limité.

SOMMAIRE

<i>Réforme de l'enquête sur les forces de travail en 2017</i>	1
<i>Abstract</i>	2
<i>Sommaire</i>	3
1. Introduction	4
2. Pourquoi réformer?	5
3. Réformes réalisées	6
3.1. Passage à un panel rotatif infra-annuel	6
3.2. Nouvelle méthode de collecte des données	7
3.3. Application de l'approche par phases	9
3.4. Nouvelle méthode de calibrage	9
3.4.1. Estimation des résultats trimestriels	9
3.4.2. Estimation des résultats annuels	10
3.4.2.1. Estimation des résultats annuels des variables de base	10
3.4.2.2. Estimation des résultats annuels des variables structurelles	10
4. Transition de l'ancienne à la nouvelle méthode	11
5. Taux de réponse et modes de collecte de données utilisés en 2017	13
5.1. Taux de réponse estimé	13
5.2. Taux de réponse atteint	13
5.3. Modes de collecte de données	15
5.4. Interrogation via proxy	16
6. Résultats selon la nouvelle méthode	18
6.1. Introduction	18
6.2. Visibilité de la rupture: quelques exemples	18
6.3. Commentaire de la rupture	19
6.3.1. Exclusion des ménages collectifs des totaux de la population	19
6.3.2. Introduction de la correction de la non-réponse	20
6.3.3. Introduction d'un panel et d'une méthode mixte de collecte de données	22
6.3.4. Séries sans rupture: une simulation	23
7. Futur	25
Annexe 1: Liste des variables de base	26

1. INTRODUCTION

L'enquête sur les forces de travail (Labour Force Survey en anglais) est une enquête auprès des ménages qui mesure le nombre de personnes occupées, de chômeurs et d'inactifs selon des définitions comparables au niveau international et analyse les caractéristiques de ces groupes. Cette enquête est également menée dans les autres États membres de l'UE et est coordonnée par EUROSTAT, le service statistique de l'Union européenne.

L'EFT belge est menée depuis 1983 et a subi divers changements, petits et grands, au fil des ans. Le changement méthodologique le plus important s'est produit en 1999, année où l'on est passé d'une interrogation portant sur une seule semaine de référence qui tombait au printemps à une interrogation continue. Le passage à une interrogation continue signifie que l'échantillon est réparti uniformément sur toutes les semaines de l'année.

Le règlement (CE) no 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté impose aux instituts statistiques de l'Union européenne l'organisation de l'enquête continue sur les forces de travail (Labour Force Survey). Tout comme dans de nombreux États membres de l'UE, l'EFT est une enquête obligatoire en Belgique, prescrite par l'arrêté royal du 10 janvier 1999, ce qui explique en partie le taux de réponse élevé.

Statbel est responsable au niveau national de la réalisation et du traitement de l'EFT ainsi que de la diffusion de ses résultats. Les micro-données doivent obligatoirement être transmises à Eurostat dans un délai de douze semaines après le trimestre de référence. Les résultats ont de nombreuses applications dans le suivi des politiques relatives au marché de l'emploi (notamment les indicateurs de la stratégie UE2020) et d'autres recherches à caractère scientifique ou politique.

Entre 1999 et 2016, le contenu et la méthodologie de l'enquête sont restés relativement stables. Depuis 1999, près de 60.000 ménages sont contactés chaque année pour participer à l'enquête. Ces ménages sont sélectionnés de manière aléatoire sur base du Registre national. Seules les personnes faisant partie de ménages privés² peuvent être sélectionnées et les ménages composés exclusivement de personnes âgées de 77 ans ou plus sont exclus de l'échantillon. Les ménages sélectionnés reçoivent la visite d'un enquêteur qui effectue l'enquête et enregistre les réponses sur un ordinateur (Computer Assisted Personal Interviewing ou CAPI). L'interview dure en moyenne une dizaine de minutes par personne. Contrairement à la plupart des autres États membres de l'UE, les répondants n'ont été interrogés qu'une seule fois jusqu'en 2016 et aucune interrogation de suivi n'a été menée. L'élément de panel manque donc jusqu'en 2016. Le taux de réponse à l'enquête est assez élevé, à savoir 72 % en 2016. En 2016, 80.727 personnes âgées de 15 ans et plus ont effectivement participé à l'enquête.

Pour chaque trimestre, l'extrapolation à la population totale est faite sur la base des caractéristiques des personnes. La population et l'échantillon font l'objet d'une stratification a posteriori selon la province, le sexe et l'âge (classes de 5 ans, avec une seule classe pour les personnes de 75 ans et plus). Dans chacune des catégories est calculé un facteur de pondération qui fait intervenir au numérateur la population au milieu de chaque trimestre telle que disponible dans le Registre national des personnes physiques (et donc non biaisée par des erreurs d'échantillonnage), et au dénominateur le nombre de réponses utilisables de l'enquête. Jusqu'en 2016, les totaux de population extrapolés incluent les personnes faisant partie des ménages collectifs, contrairement à l'échantillonnage qui ne retient que les personnes des ménages privés.

En 2015, Statbel a décidé de réformer l'EFT en profondeur, avec le 1er janvier 2017 comme date de démarrage. Les raisons de la réforme, ses différentes composantes et les résultats de cette nouvelle EFT sont examinés en détail ci-après.

² Les ménages privés correspondent à tous les ménages sauf les ménages collectifs. Par ménage collectif, on entend : les maisons de retraite, les prisons, les casernes, les couvents, les orphelinats, etc.

2. POURQUOI RÉFORMER?

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles Statbel a décidé en 2015 de réformer l'EFT et de l'adapter à l'évolution des circonstances et des demandes des utilisateurs. Par exemple, une importance croissante est accordée aux résultats à court terme et très précis : les indicateurs trimestriels et même mensuels deviennent de plus en plus importants, mais les utilisateurs continuent également de vouloir des résultats détaillés sur base annuelle. En outre, les possibilités de collecte de données ont aussi considérablement évolué ces dernières années, créant de nouvelles opportunités d'utiliser les ressources plus efficacement. Au niveau européen également, on travaille à une réforme et une modernisation profondes des statistiques sociales. Un nouveau règlement-cadre sur les Integrated European Social Statistics (IESS) est actuellement en préparation et entrera probablement en vigueur en 2021.

Ci-dessous, nous évoquerons brièvement les principales raisons de la réforme en profondeur de l'EFT belge en 2017. De plus amples informations sur les réformes mises en œuvre seront fournies dans la prochaine partie :

► raisons liées à la qualité :

L'EFT actuelle était confrontée à des fluctuations relativement importantes de ses résultats d'un trimestre à l'autre. Le passage d'un modèle transversal³ à un panel⁴ visait à assurer une plus grande stabilité de l'échantillon et donc une moindre volatilité des résultats trimestriels. Le panel sera obligatoire dès l'entrée en vigueur du nouveau règlement-cadre européen, ce qui démontre clairement son importance. Outre l'introduction du panel, nous voulions améliorer la qualité des résultats grâce à une méthode de calibrage adaptée qui corrige mieux les biais dans les résultats, dus à la non-réponse ;

► nouveaux besoins des utilisateurs :

il existe une forte demande de la Commission européenne pour des données qui améliorent la compréhension de transitions spécifiques du marché du travail, à partir de ce que l'on appelle les données de flux.⁵ Eurostat a depuis peu mis au point une méthodologie harmonisée pour la publication de données de flux trimestrielles de tous les États membres sur la base des données du panel européen de l'EFT. Tant que les répondants n'étaient interrogés qu'une seule fois et qu'aucune donnée de panel n'était donc disponible, aucune donnée de flux ne pouvait être publiée pour la Belgique. En outre, ces dernières années, une attention croissante a été accordée à la production d'estimations mensuelles du chômage. La forte volatilité des estimations trimestrielles pose également des problèmes de qualité pour ces estimations mensuelles. Grâce à la nouvelle conception, l'enquête sera en tout cas mieux adaptée à la production de ces séries chronologiques ;

► raisons logistiques et budgétaires :

il s'est également avéré de plus en plus difficile sur le plan logistique d'attribuer tous les ménages sélectionnés à un enquêteur, en particulier pendant les périodes où des données doivent être collectées pour différentes enquêtes de Statbel. Ce dernier élément a eu une incidence sur les données de réponse et a pu à son tour biaiser les estimations trimestrielles. Du point de vue des répondants également, une interview personnelle est assez lourde et ils préfèrent souvent des méthodes alternatives. En optant pour une méthode mixte de collecte de données, les ressources ont pu être utilisées plus efficacement sans réellement compromettre la qualité. Cela a finalement aussi libéré de la marge budgétaire pour augmenter considérablement la taille de l'échantillon sur base trimestrielle.

³ Dans un modèle transversal, chaque répondant n'est interrogé qu'une seule fois.

⁴ Dans le cadre d'un panel ou d'une enquête longitudinale, chaque répondant est interviewé à plusieurs moments.

⁵ Les données de flux décrivent la situation à un moment donné par rapport à une situation antérieure. Concrètement, cela signifie que nous pourrions utiliser les données de flux pour vérifier, par exemple, quel pourcentage des chômeurs d'un trimestre donné était également au chômage au trimestre précédent, quel pourcentage était occupé et quel pourcentage était inactif.

3. RÉFORMES RÉALISÉES

Les différents éléments de la réforme sont brièvement expliqués ci-dessous. Ceux-ci consistent en un passage à un panel rotatif infra-annuel, une méthode de collecte des données moins coûteuse (interrogation à mode de collecte mixte), l'application de l'approche par phases (wave approach) et la modification de la méthode de calibrage.

Les modifications apportées à l'EFT ont été fixées par l'arrêté royal du 25 mars 2016 modifiant l'arrêté royal du 10 janvier 1999 relatif à une enquête par sondage sur les forces de travail.

3.1. Passage à un panel rotatif infra-annuel

Jusqu'en 2016, chaque répondant n'était interrogé qu'une seule fois. Le nouveau règlement-cadre des IESS oblige les Etats membres à utiliser un panel rotatif infra-annuel. Cela signifie :

- ▶ **panel** : les répondants restent plus longtemps dans l'échantillon et seront interrogés à plusieurs reprises ;
- ▶ **rotatif** : remplacement d'une partie de l'échantillon à chaque période d'interrogation. Le nouvel échantillon qui commence chaque trimestre par une première interrogation est appelé un groupe de rotation ;
- ▶ **infra-annuel**: signifie que la rotation ne s'effectue pas chaque année mais chaque trimestre ;
- ▶ **chevauchement minimal (brut) des échantillons** : le chevauchement minimal des échantillons doit être de 20% entre deux trimestres identiques de deux années successives et de 50% entre deux trimestres successifs.

Pour le choix du panel en Belgique, les panels utilisés dans les autres Etats membres de l'UE ont été examinés et différents scénarios ont été testés au moyen d'un outil de simulation. La Belgique a finalement opté pour un scénario 2(2)2 dans lequel les répondants sont interrogés pendant deux trimestres consécutifs, puis ne sont pas interrogés pendant deux trimestres et sont enfin à nouveau interrogés pendant deux trimestres⁶. Le schéma 1 montre cette trajectoire selon le groupe de rotation (les colonnes) et la période (les lignes). Par exemple, pour les ménages appartenant au groupe de rotation 11 (GR11), cela signifie qu'ils seront interrogés pour la première fois au premier trimestre 2018 (vague 1 ou w1). Le trimestre suivant, ils sont contactés une deuxième fois pour la première interrogation de suivi (vague 2 ou w2). Les troisièmes et quatrièmes interrogations de suivi ne suivront qu'après une interruption de 2 trimestres, soit au premier et au deuxième trimestres 2019.

Schéma 1 : Représentation du panel 2(2)2 selon le groupe de rotation (GR) et la période

Période	Groupe de rotation												
	GR6	GR7	GR8	GR9	GR10	GR11	GR12	GR13	GR14	GR15	GR16	GR17	GR18
2018 T1	w4	w3			w2	w1							
2018 T2		w4	w3			w2	w1						
2018 T3			w4	w3			w2	w1					
2018 T4				w4	w3			w2	w1				
2019 T1					w4	w3			w2	w1			
2019 T2						w4	w3			w2	w1		
2019 T3							w4	w3			w2	w1	
2019 T4								w4	w3			w2	w1

⁶ Les pays suivants appliquent le même système de rotation 2(2)2 : Bulgarie, Danemark, Estonie, Croatie, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Pologne, Roumanie et Lettonie.

Ce scénario 2(2)2 a été choisi en raison de :

- ▶ la plus faible charge de réponse par rapport aux autres scénarios⁷. Les répondants ne sont interrogés que quatre fois, au lieu de cinq, six ou huit fois ;
- ▶ la plus grande précision des variables structurelles (voir plus loin). On interroge un plus grand nombre de répondants via CAPI, lors de la première vague, en comparaison avec les autres scénarios ;
- ▶ il offre la combinaison optimale d'un chevauchement de l'échantillon sur base trimestrielle et d'un chevauchement de l'échantillon sur base annuelle: dans les deux cas, deux des quatre groupes de rotation se chevauchent, ce qui correspond à un chevauchement brut de 50%, tant sur base annuelle que trimestrielle. Si l'on se réfère au schéma ci-dessus, on constate par exemple qu'entre le premier et le deuxième trimestre de 2018, il y a chevauchement des groupes de rotation 7 et 11 (soit la moitié des groupes de rotation interrogés pendant un trimestre). Sur une base annuelle, en 2018, tous les groupes de rotation de 6 à 14 ont été interrogés au moins une fois (schéma 2). Pour 2019, ce sont les groupes de rotation 10 à 18. Cela signifie qu'il y a chevauchement des groupes de rotation 10 à 14, ce qui représente un peu plus de la moitié de l'ensemble des groupes de rotation en un an (soit 5 groupes de rotation sur 9).

Schéma 2 : Illustration du chevauchement sur base trimestrielle et annuelle avec un panel 2(2)2

		Groupe de rotation												
Période		GR6	GR7	GR8	GR9	GR10	GR11	GR12	GR13	GR14	GR15	GR16	GR17	GR18
2018 T1		w4	w3			w2	w1							
2018 T2			w4	w3			w2	w1						
2018 T3				w4	w3			w2	w1					
2018 T4					w4	w3			w2	w1				
2019 T1						w4	w3			w2	w1			
2019 T2							w4	w3			w2	w1		
2019 T3								w4	w3			w2	w1	
2019 T4									w4	w3			w2	w1

Afin qu'il soit complètement opérationnel en janvier 2017, le panel a déjà été démarré dans le courant de l'année 2016. En pratique, cela signifie que certains répondants de l'échantillon de 2016 ont participé à une ou plusieurs vagues de suivi en 2017 (voir ci-dessous le scénario transitoire abordé au point 4, transition de l'ancienne à la nouvelle méthode).

3.2. Nouvelle méthode de collecte des données

Dans l'ancienne EFT, les répondants étaient interrogés en face à face via CAPI (Computer Assisted Personal Interviewing). A titre exceptionnel on pouvait interroger par téléphone les ménages composés exclusivement de personnes de 65 ans et plus qui ne travaillent plus. On parle dans ce cas de la méthode CATI (Computer Assisted Telephone Interviewing). En 2017, simultanément à l'introduction du panel rotatif, la méthode de collecte des données a également été adaptée et nous avons choisi de combiner différents modes d'interrogation.

⁷ Les autres scénarios possibles sont cinq vagues consécutives (les Pays-Bas notamment appliquent ce scénario), six vagues consécutives (comme en France, entre autres) ou huit vagues consécutives (comme en Suède et en Norvège). Les scénarios 3(1)2 et 3(2)2 (les répondants sont interrogés trois trimestres consécutifs, puis ne sont pas interrogés pendant un ou deux trimestres, et ensuite à nouveau interrogés pendant deux trimestres consécutifs) sont moins courants.

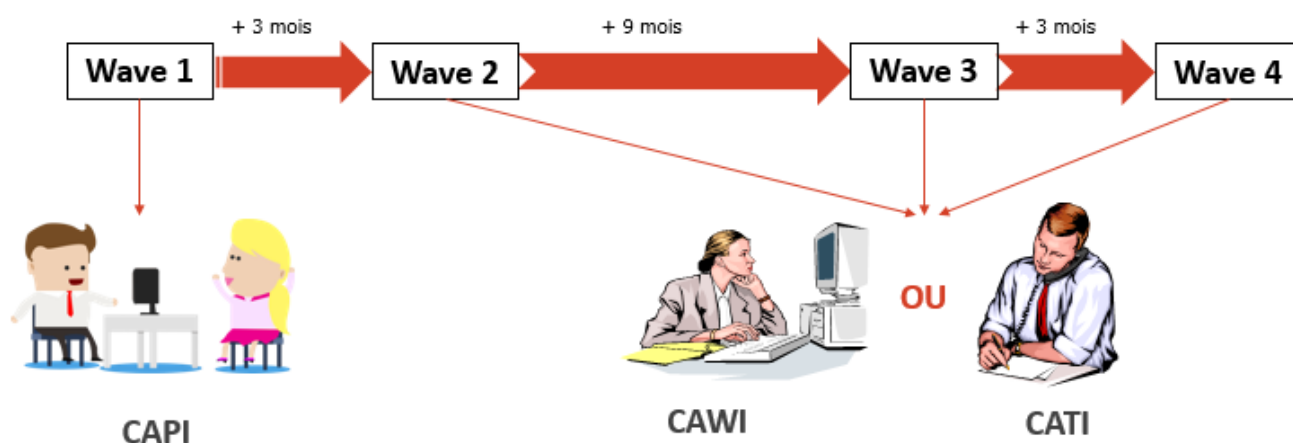
Peu de changements ont été apportés à la méthode utilisée pour la première interrogation. Comme précédemment, le ménage est interrogé, à l'aide d'une tablette PC, lors d'un entretien personnel, par un enquêteur qui parcourt le questionnaire, programmé en Blaise. La réponse est chaque fois enregistrée par l'enquêteur (CAPI). Ce processus est répété pour chacun des membres du ménage.

Les interrogations de suivi sont réalisées via CAWI (Computer Assisted Web Interviewing) ou CATI (Computer Assisted Telephone Interviewing). A cet effet, le logiciel Blaise a été utilisé pour développer un outil d'enquête qui peut être utilisé pour les deux applications, mais avec une mise en page adaptée. Les interrogations de suivi tiennent également compte des réponses données lors d'une vague précédente et adaptent les questions en conséquence pour faciliter au maximum la participation des personnes interrogées.

A la fin de la première interview, l'enquêteur note le mode préféré (internet ou téléphone) ainsi que l'adresse courriel et le numéro de téléphone. Lors des vagues suivantes, les enquêteurs commencent par interviewer les ménages qui ont indiqué qu'ils souhaitent participer par téléphone. Il arrive que les ménages de ce groupe remplissent le questionnaire en ligne et qu'il ne soit pas nécessaire de les contacter par téléphone. Au bout de 10 jours, les enquêteurs commencent à contacter les ménages ayant une préférence pour la participation en ligne qui n'ont pas encore répondu. La conversation téléphonique peut servir soit à motiver les ménages soit à les interroger.

La méthode de travail avec cette collecte de données en mode mixte est résumée schématiquement ci-dessous.

Schéma 3 : Collecte de données en mode mixte avec un panel 2(2)2



La première interrogation continue d'être en face à face via CAPI pour les raisons suivantes :

- ▶ taux de réponse élevé :
 - choisir la méthode CAWI lors de la première interrogation entraînerait un taux de réponse beaucoup plus faible. De plus, tout le monde n'a pas accès à internet ;
 - avec la méthode par téléphone, il est dès le départ impossible de contacter environ 40 % des adresses, faute de trouver un numéro de téléphone ;
 - les enquêtes postales présentent également un taux de réponse faible. Par rapport à la qualité obtenue, elles coûtent cher et nécessitent un long traitement.
- ▶ meilleure qualité des réponses: la première interrogation porte aussi bien sur les variables de base que sur les variables structurelles et les variables du module ad hoc⁸ (voir 3.3 Application de l'approche par phases), ce qui prend du temps. La méthode CAPI est appropriée pour les enquêtes de longue durée.

⁸ Un module ad hoc est un ensemble limité de questions sur un sujet spécifique lié au marché du travail, qui est ajouté à l'EFT. Le thème du module ad hoc change chaque année. En 2017, les questions portaient sur le travail comme indépendant.

Les méthodes CAWI et CATI sont utilisées pour les interrogations de suivi pour les raisons suivantes :

- ▶ le coût des enquêteurs lors d'un suivi téléphonique ne représente qu'un tiers du coût d'un suivi en face à face (pas de déplacement, questionnaires plus courts voir 3.3 ...);
- ▶ le même enquêteur réalise les vagues de suivi. Cela augmente le taux de réponse, car il y a un " lien " entre l'enquêteur et le ménage.

Combiner les méthodes CATI et CAWI permet de décharger les enquêteurs et offre aux ménages la possibilité de participer à l'enquête en ligne. Eurostat promeut la méthode CAWI pour des raisons de rapidité et de réduction des coûts.

Le taux de réponse et les modes de collecte de données utilisés en 2017 seront abordés plus en détail au point 5.

3.3. Application de l'approche par phases⁹

A l'instar de neuf autres Etats membres, la Belgique applique l'approche par phases (wave approach) et a recours à un panel rotatif ainsi qu'à une enquête à mode de collecte mixte. Les variables structurelles ne sont demandées que lors de la première interrogation. Les réponses aux variables structurelles ne varient généralement pas vite. Il s'agit par exemple des raisons pour lesquelles la personne travaille à temps partiel, des raisons de ne pas rechercher un autre emploi, du type d'horaire (travail en équipe) ... Le questionnaire de suivi auquel les répondants doivent répondre aux 2e, 3e et 4e interrogations comportent uniquement les questions de base (annexe 1). Les variables de base (par exemple, le statut sur le marché du travail, le nombre d'heures travaillées, les formations suivies ou non, etc.) changent généralement plus rapidement et doivent être enregistrées à chaque trimestre. L'objectif de cette approche par phases (wave approach) est de réduire aussi bien la charge de réponse que les coûts. La distinction entre variables structurelles et variables de base est établie sur la base de l'actuel règlement d'Eurostat (règlement (CE) n° 377/2008 de la Commission du 25 avril 2008) et a été discutée lors des réunions des groupes de travail du Conseil supérieur de statistique. La liste initiale des questions de base posées lors de chaque interrogation, proposée lors de la réunion du groupe de travail du 12 mai 2015, a été légèrement allongée, soit pour des raisons pratiques, soit à la suite de demandes spécifiques des utilisateurs¹⁰.

Le module ad hoc, qui, depuis 2000, se penche chaque année sur un thème spécifique lié au marché du travail et qui, de 2000 à 2016, a été réalisé au deuxième trimestre, doit obligatoirement être lié aux variables structurelles. La première interrogation comprend donc aussi le module ad hoc.

Le module sur la mobilité, qui est ajouté à l'EFT depuis 2011 dans le cadre du Censur, est couplé à la première interrogation de suivi (soit la deuxième vague). De cette manière, la première vague, déjà assez lourde, n'est pas surchargée. En choisissant la deuxième vague, et non la troisième ou la quatrième, nous limitons le plus possible l'attrition du panel¹¹ et le temps entre la mesure des variables structurelles et les variables de mobilité est aussi court que possible.

3.4. Nouvelle méthode de calibrage

3.4.1. Estimation des résultats trimestriels

La nouvelle méthode exige également une adaptation du modèle de calibrage, qui est utilisé pour corriger les poids des répondants dans l'échantillon en fonction de la population. Dans l'ancienne méthode, Statbel appliquait une post-stratification relativement simple basée sur le sexe, des classes d'âge de 5 ans et la province. Cette post-stratification était implicitement supposée suffisante pour corriger la non-réponse. Depuis 2017, avant le calibrage effectif, une correction supplémentaire explicite et plus fine est effectuée pour les personnes qui arrêtent après la première interrogation ("non-réponse") ou après une des vagues de suivi ("attrition du panel").

Cette correction est plus importante maintenant qu'auparavant car, à chaque interrogation, une partie des répondants abandonnent. Les répondants restants vont de ce fait différer de plus en plus des non-répondants en ce qui concerne des caractéristiques comme le sexe, l'âge, le type de ménage, l'origine, etc. Les résultats peuvent être biaisés quand ces

⁹ Ce terme fait référence à la terminologie utilisée aux réunions du groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques du marché du travail (LAMAS) pour indiquer qu'il est permis de ne pas collecter certaines variables structurelles lors de toutes les vagues.

¹⁰ La liste finale des questions à inclure uniquement à la première interrogation se trouve à l'annexe 2.

¹¹ Personnes qui arrêtent (= ne participent plus) après l'une des vagues de suivi.

caractéristiques correspondent à des variables de base que l'on mesure au moyen de l'enquête. Nous tentons de corriger ce biais via cette correction de la non-réponse. Au moyen d'un modèle statistique, nous pouvons évaluer la probabilité qu'un ménage avec un profil donné participe ou non à l'enquête. Nous prenons en compte cette probabilité lors de la détermination du poids au moment du calibrage.

Le poids est dès lors finalement le résultat de trois étapes :

- ▶ tout d'abord, nous calculons les poids dans l'échantillon à partir des probabilités de sélection (inégales) associées au plan de sondage ;
- ▶ nous estimons ensuite (dans l'échantillon initial) les probabilités de réponse à l'aide d'un modèle de régression logistique, avec comme variables explicatives, le type de ménage, l'origine (pays de naissance groupé), la province et le degré d'urbanisation, et avec un effet aléatoire de la PSU (Primary Sampling Unit) sur l'intercept. Nous appliquons ce modèle de régression logistique à effets mixtes à chaque groupe de rotation impliqué dans le trimestre séparément. Les poids des répondants dans l'échantillon sont ensuite corrigés en les divisant par les taux de réponse estimés correspondants ;
- ▶ enfin, de la même manière qu'avant 2017, une post-stratification est effectuée. Elle corrige les poids de la non-réponse et de l'attrition du panel afin d'ajuster la distribution pondérée de l'échantillon des répondants à la distribution de la population.

Depuis 2017, nous calibrons également selon la population totale des ménages privés afin d'assurer la cohérence avec la population susceptible d'être reprise dans l'échantillon (population des ménages privés). Nous excluons donc les ménages collectifs non seulement de l'échantillonnage (comme par le passé), mais aussi du calibrage selon la population. Nous suivons ainsi une recommandation d'Eurostat qui deviendra obligatoire dans le cadre du nouveau règlement-cadre sur les IESS.

3.4.2. Estimation des résultats annuels

3.4.2.1. Estimation des résultats annuels des variables de base

Les résultats annuels des variables de base sont calculés comme auparavant, au moyen d'une moyenne arithmétique non pondérée des estimations trimestrielles.

3.4.2.2. Estimation des résultats annuels des variables structurelles

Les variables structurelles ne sont demandées que lors de la première vague. Par conséquent, les résultats de ces variables sont fondés sur un échantillon plus restreint que ceux des variables de base. Si ces variables structurelles sont ensuite croisées avec des variables de base, les estimations de ces variables de base peuvent différer des estimations obtenues lorsque l'on se base sur la moyenne des quatre trimestres (qui tiennent donc aussi compte des trois interrogations de suivi).

Pour résoudre ce problème, certaines conditions de cohérence ont été intégrées au calibrage pour le calcul des résultats des variables structurelles. Eurostat impose un certain nombre d'exigences minimales, en particulier les estimations des résultats annuels basées sur le sous-échantillon (dans notre cas : les résultats de la première vague) et les moyennes annuelles pour l'échantillon complet doivent être cohérentes pour les personnes occupées, les chômeurs et la population inactive selon le sexe et les groupes d'âge suivants : 15-24, 25-34, 35-44, 45-54, 55 +.

Nous avons ajouté deux conditions de cohérence supplémentaires, à savoir la cohérence au sein des régions et la ventilation du groupe des 55 ans et plus en 55-64 ans et 65 ans et plus. Le modèle finalement choisi peut être exprimé comme suit : $P*S*A + R*S*A_x*B2 = R*S*(P*A + A_x*B2)$, où :

- P = Strat12 (les provinces avec ventilation de la province de Liège entre la Communauté germanophone et une partie francophone) ;
- S = Sexe ;
- A = 16 classes d'âge ;
- R = Région (NUTS I) ;
- Ax = Classes d'âge 15-24, 25-34, 35-44, 45-54, 55-64, 65+ ;
- B2 = Statbit (où les chômeurs sont inclus dans les actifs pour la classe d'âge 65+).

Grâce à ces conditions de cohérence, nous obtenons les mêmes résultats annuels en se basant uniquement sur la première vague qu'en calculant à partir des quatre vagues pour le croisement de la région, du statut sur le marché du travail et du sexe dans le groupe d'âge des 15-64 ans. Pour les autres variables de base, qui n'ont pas été incluses dans les conditions de cohérence, il peut y avoir un écart entre le résultat basé sur les répondants de la première vague et celui basé sur la moyenne des quatre trimestres. Par exemple, le nombre de travailleurs à temps partiel basé sur la première vague est de 1.162.000

contre 1.156.000 lorsque l'échantillon complet (quatre vagues) est pris en considération. Toutefois, ces écarts demeurent limités en taille, précisément parce que bon nombre de ces variables de base sont étroitement liées à une ou plusieurs variables pour lesquelles la cohérence est intégrée.

4. TRANSITION DE L'ANCIENNE À LA NOUVELLE MÉTHODE

Un scénario de transition a été élaboré pour le passage de l'ancienne à la nouvelle conception.

Jusqu'en 2016, l'EFT avait un modèle transversal caractérisé par :

- une seule interrogation ;
- un échantillon tout à fait neuf par trimestre ;
- interrogation en face à face (CAPI), à titre exceptionnel une interrogation téléphonique (CATI) était aussi autorisée.

Depuis 2017, l'EFT est un panel 2(2)2 caractérisé par :

- quatre interrogations ('waves') au cours d'une période de six trimestres ;
- chaque trimestre, remplacement d'une partie de l'échantillon ;
- interrogation en face à face (CAPI) à la vague 1; interrogation via internet (CAWI) ou par téléphone (CATI) aux vagues 2, 3 et 4.

Dans une situation idéale, la transition entre l'ancien et le nouveau modèle se serait effectuée par le biais d'une enquête entièrement parallèle, en plus de l'enquête actuelle selon l'ancien modèle. Ce n'était toutefois réalisable ni sur le plan budgétaire, ni d'un point de vue logistique. Il est également important que la continuité de la production trimestrielle ne soit pas compromise. En outre, l'objectif était de n'avoir qu'une seule rupture, à savoir entre le quatrième trimestre de 2016 et le premier trimestre de 2017. La solution que nous avons trouvée a été d'utiliser les échantillons de l'ancienne conception pour démarrer le panel à partir du troisième trimestre 2016.

En outre, une enquête pilote a été menée au quatrième trimestre de 2016. Grâce à cette enquête pilote, nous avons pu tester les outils élaborés pour les vagues de suivi et vérifier si tout fonctionnait correctement d'un point de vue opérationnel. De plus, cette enquête pilote a également servi à démarrer le panel et (plus tard) à estimer la rupture. Il convient également de noter que les résultats de l'enquête pilote du quatrième trimestre de 2016 n'ont pas été utilisés pour produire les résultats officiels. Les résultats du quatrième trimestre sont donc entièrement basés sur une interrogation et sont donc comparables à la méthodologie des trimestres précédents.

En raison de ce scénario de transition "accélééré", 2017 peut être considérée comme une année de transition. En effet, le plan de sondage diffère légèrement du scénario cible final dans lequel chaque échantillon trimestriel consiste en une première, une deuxième, une troisième et une quatrième vague. Par exemple, le premier trimestre de 2017 se compose d'un groupe de rotation qui se trouve à la première vague (RG7), d'un groupe de rotation à la vague 2 (RG6) et de deux groupes de rotation à la vague 3 (RG1 et RG2) (et aucun groupe de rotation à la vague 4). Du point de vue des groupes de rotation, les groupes de rotation 1 à 5 ont suivi un scénario différent et ce n'est qu'à partir du groupe de rotation 6 qu'un scénario 2(2)2 normal a été d'application. Ce résultat final répondait le mieux aux diverses exigences : il était nécessaire d'accélérer le démarrage du panel alors que l'enquête existante devait rester inchangée jusqu'au quatrième trimestre de 2016 ; à partir de 2017, les nombres nets finaux des échantillons devaient être suffisamment importants et leur composition en termes de nombre de vagues et de rapport entre les différentes vagues devaient se rapprocher autant que possible du design final. Nous en sommes donc arrivés au modèle tel que présenté au schéma 4.

Schéma 4 : Scénario de transition 'accélééré' appliqué dans l'EFT en 2016-2017

Période	Groupe de rotation									
	GR1	GR2	GR3	GR4	GR5	GR6	GR7	GR8	GR9	GR10
Scénario	3-	4-	1(2)2	1(1)2	1(2)2	2(2)2	2(2)2	2(2)2	2(2)2	2(2)2
2016 T3	w1	w1	w1							
2016 T4	w2	w2		w1	w1	w1				
2017 T1	w3	w3				w2	w1			
2017 T2		w4	w2	w2			w2	w1		
2017 T3			w3	w3	w2			w2	w1	
2017 T4					w3	w3			w2	w1

5. TAUX DE RÉPONSE ET MODES DE COLLECTE DE DONNÉES UTILISÉS EN 2017

5.1. Taux de réponse estimé

Dans l'ancienne EFT (jusqu'en 2016), près de 15.000 ménages ont reçu à chaque trimestre un courrier les invitant à participer à l'EFT. Les taux de réponse ont été supérieurs à 70 %, ce qui signifie qu'en moyenne, 10.600 ménages ont été effectivement interrogés. Sur l'ensemble des ménages qui ont reçu un courrier, à peine 5 % ont refusé de participer. Les autres motifs de non-réponse étaient principalement liés à l'absence de contact (ménages qui n'étaient pas à la maison, même après trois tentatives de contact) ou à l'impossibilité de trouver un enquêteur pour réaliser l'enquête dans la région concernée.

Dans le nouveau scénario, nous nous sommes basés sur environ 15.600 ménages répondants par trimestre, contre 10.600 ménages auparavant. Nous avons pris comme hypothèse un taux de réponse de 70 % pour la première interrogation ainsi qu'une attrition du panel de 15 % lors de la deuxième interrogation et de 10 % lors des interrogations suivantes. L'hypothèse de 70 % lors de la première interrogation était fondée sur les taux de réponse antérieurs de l'EFT. La future première interrogation de l'EFT sera en effet menée de la même manière. Cependant, nous nous attendions à ce que le taux de réponse futur de la première interrogation soit légèrement inférieur à celui de 2016 ou auparavant parce que les ménages devaient participer quatre fois au lieu d'une dans l'ancienne EFT. Les hypothèses pour les enquêtes de suivi étaient basées sur l'expérience de l'enquête EU-SILC (European Statistics on Income and Living Conditions) et sur les expériences d'autres pays. Compte tenu du budget fixé et selon les hypothèses de réponses établies, nous avons utilisé un outil de simulation pour calculer que l'échantillon brut devait être de 6.743 ménages. Cela signifie qu'avant chaque trimestre, un échantillon brut de 6.743 ménages (= groupe de rotation) est sélectionné pour participer à l'EFT à partir de ce trimestre pour quatre interrogations.

5.2. Taux de réponse atteint

Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes et de ménages ayant répondu en 2017 par rapport à la période précédant la réforme. Nous constatons que le nombre d'individus et de ménages par trimestre est nettement supérieur après la réforme. Depuis 2017, le nombre d'individus et de ménages uniques¹² par an est légèrement inférieur à ce qu'il était auparavant.

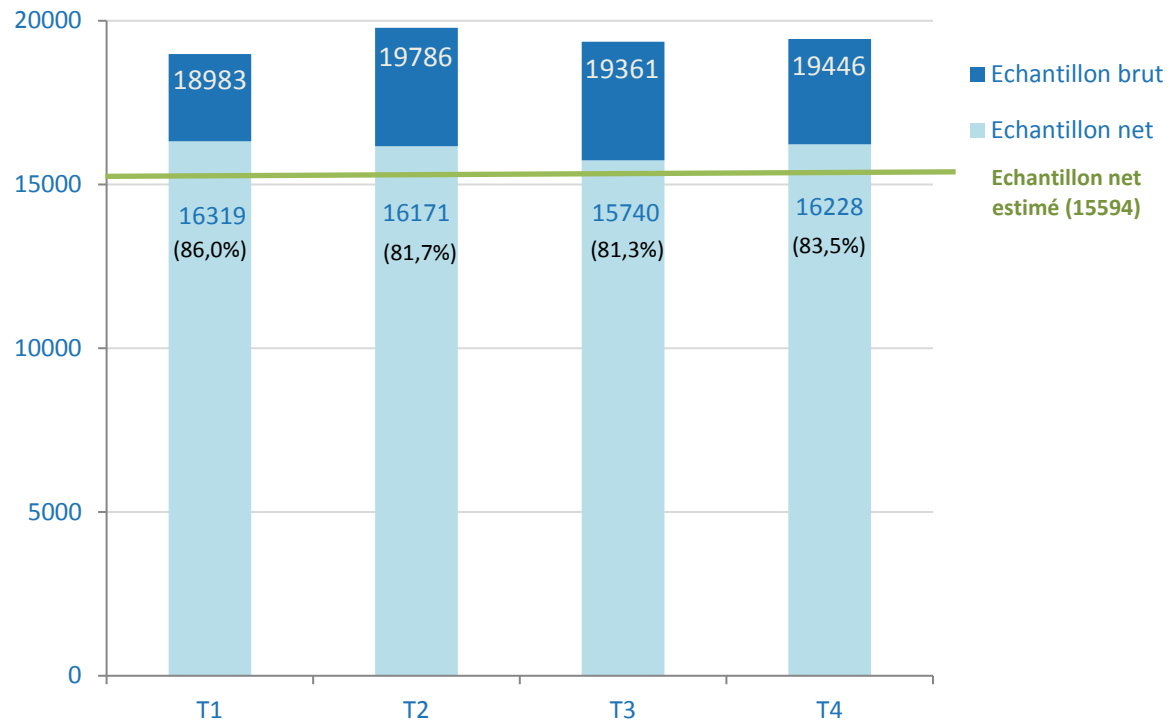
Tableau 1 : Nombre de d'individus et de ménages ayant répondu en 2017 et pendant la période antérieure à 2017

	Avant 2017	2017
Nombre moyen d'individus par trimestre, tous les âges	25.000	37.500
Nombre moyen d'individus par trimestre, âge 15 ans et +	20.000	30.500
Nombre moyen de ménages par trimestre	10.600	16.000
Nombre d'individus uniques par an	100.000	90.000
Nombre de ménages uniques par an	42.400	38.200

L'objectif de 15.594 ménages a été atteint chaque trimestre de 2017 (graphique 1). Le taux de réponse de toutes les vagues combinées est de 86,0% au premier trimestre 2017, 81,7% au deuxième trimestre 2017, 81,3% au troisième trimestre 2017 et 83,5% au quatrième trimestre 2017.

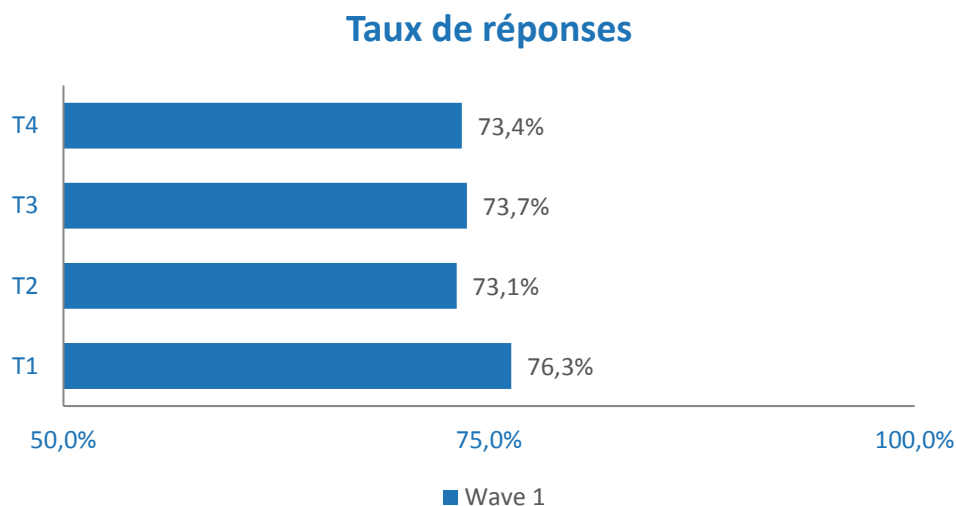
¹² Par individus et ménages " uniques " par an, nous entendons le nombre d'individus et de ménages qui ont participé à l'enquête au moins une fois. En 2017, certains individus et ménages ont participé deux fois, mais ils ne sont comptés qu'une seule fois ici. Au cours de la période antérieure à 2017, toutes les personnes et tous les ménages étaient " uniques " parce qu'ils n'étaient tous interrogés qu'une seule fois.

Graphique 1: Nombres bruts et nets de ménages (+ estimation nette), toutes vagues confondues (trimestres 2017)



Les taux de réponse de la première vague sont plus élevés que les 70 % prévus à chaque trimestre (graphique 2). Chaque trimestre, un taux de réponse de plus de 73 % est atteint lors la première interrogation, avec un pic de 76,3% au premier trimestre.

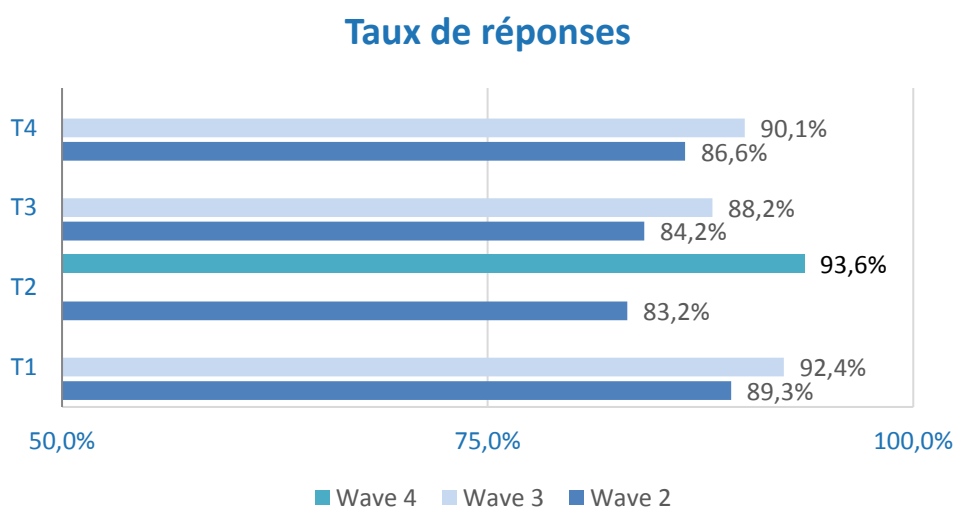
Graphique 2 : Taux de réponse de la première interrogation par trimestre (2017)



Les taux de réponse des vagues de suivi sont également conformes aux attentes (graphique 3). Le taux de réponse le plus faible a été atteint lors de la deuxième interrogation du deuxième trimestre. 83,2 % des ménages ayant participé à la première interrogation avaient alors participé à la deuxième interrogation. Ce taux de réponse est légèrement inférieur aux 85 % escomptés, mais il faut tenir compte du fait que la plupart des groupes de rotation n'avaient pas encore suivi un trajet "normal" de 2(2)2. Par exemple, nous constatons que les trois groupes de rotation qui ont participé à leur deuxième interrogation au deuxième trimestre de 2017 suivaient un scénario 1(2)2, 1(1)2 ou 2(2)2 (schéma 4). Le fait que la période intermédiaire durant laquelle deux de ces trois groupes de rotation ne sont pas interrogés est survenue immédiatement après la première interrogation peut avoir joué un rôle. D'un autre côté, le plus haut taux de réponse a également été observé au deuxième trimestre, à savoir 93,6 % à la quatrième interrogation. Nous observons probablement ici aussi un lien avec le trajet spécifique du groupe de rotation 2. Celui-ci a en effet été interrogé pendant quatre trimestres consécutifs, sans interruption. Globalement, on peut déjà conclure que le taux de réponse augmente avec les vagues. Plus nous disposerons

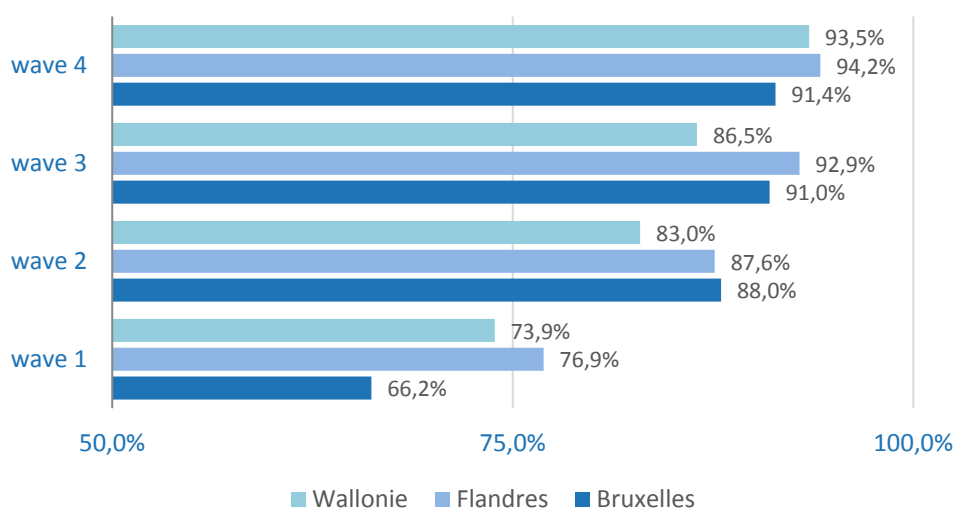
de données de panel, dans un schéma 2(2)2 stable, meilleure sera notre compréhension du mécanisme de taux de réponse et d'attrition du panel.

Graphique 3 : Taux de réponse des deuxième, troisième et quatrième interrogations (vagues) par trimestre (2017)



Le graphique 4 montre les taux de réponse par vague et par région. Avec un taux de réponse de 66,2%, Bruxelles affiche de loin le plus faible pourcentage de ménages participant à la première interrogation. Le taux de non-réponse plus élevé à la vague 1 à Bruxelles par rapport aux autres régions est dû principalement à un pourcentage plus élevé de ménages qui ne se trouvent pas à leur domicile ou qui ont déménagé. Le taux réponse aux interrogations de suivi correspond davantage à celui des autres régions. Bruxelles affiche même le taux de réponse à la deuxième interrogation le plus élevé (88,0% contre 87,6% en Flandre et 83,0% en Wallonie).

Graphique 4 : Taux de réponse par vague par région (2017)



5.3. Modes de collecte de données

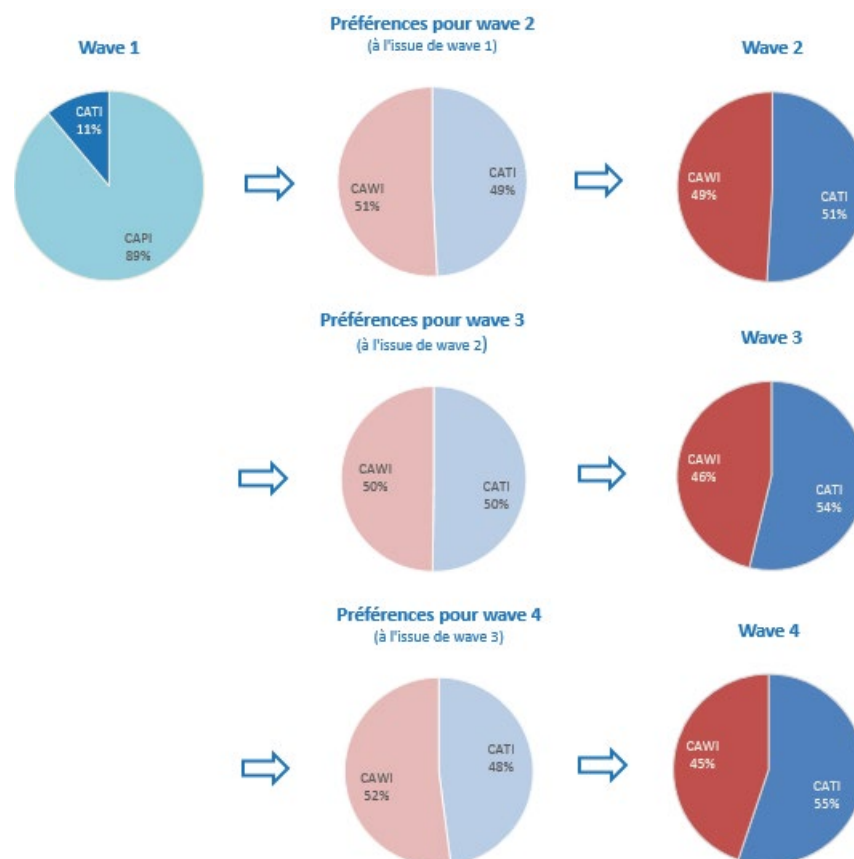
Comme déjà mentionné, nous avons choisi de combiner différentes méthodes de collecte de données après la réforme. La méthode diffère entre la première interrogation, d'une part, et de la deuxième à la quatrième interrogation, d'autre part.

Comme mentionné précédemment, peu de changements ont été apportés à la méthode de la première interrogation (vague 1). Comme précédemment, un ménage est interrogé, à l'aide d'une tablette PC, lors d'un entretien personnel avec un enquêteur qui parcourt le questionnaire. La réponse est chaque fois enregistrée par l'enquêteur (CAPI). Ce processus est répété pour chacun des membres du ménage. A titre exceptionnel, il est autorisé d'effectuer une enquête par téléphone (CATI).

Pour la participation aux interrogations de suivi (vagues 2 à 4), qui sont beaucoup plus courtes que la première interrogation, on utilise soit CAWI soit CATI, selon le choix du répondant. A cet effet, un outil d'interrogation qui peut être utilisé pour les deux applications, mais avec une mise en page adaptée, a été développé à l'aide du logiciel Blaise. Les interrogations de suivi tiennent également compte des réponses données lors d'une vague précédente et adaptent les questions en conséquence pour faciliter au maximum la participation du répondant.

Sur la base des données collectées en 2017, on constate que près de 90 % des premières interrogations ont été réalisées via CAPI et un bon 10 % par téléphone (graphique 5). Lorsque l'on demande aux ménages leur mode préférentiel, environ la moitié d'entre eux choisissent le CAWI et environ la moitié le CATI. A partir de la deuxième interrogation, il semble également qu'en pratique, environ la moitié des participants participent par téléphone et environ la moitié sur internet. Pour les interrogations ultérieures, le pourcentage de participations téléphoniques augmente légèrement, mais le mode préférentiel spécifié change peu. Il est à noter que, même si la part des participations via CAWI vs CATI selon les déclarations préalables est semblable à la part réelle des participations via CAWI vs CATI, tous les ménages ne conservent pas nécessairement leur mode préférentiel. Dans la pratique, nous constatons qu'environ un quart d'entre eux choisissent un mode différent de celui qu'ils avaient initialement indiqué comme ayant leur préférence.

Graphique 5 : Modes (préférentiels) lors des différentes vagues (2017)



5.4. Interrogation via proxy

Lorsqu'un ménage est sélectionné pour participer à l'enquête, des informations sont collectées sur tous les membres du ménage. Pour les personnes de moins de 15 ans, l'interrogation n'est pas effectuée car toutes les informations nécessaires peuvent être extraites du Registre national des personnes physiques. Pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, une interrogation séparée doit en principe être réalisée par la personne elle-même. Cela s'avère toutefois souvent difficile dans la pratique et il est autorisé qu'un autre adulte du ménage réponde au questionnaire pour la personne en question. C'est ce que l'on appelle une 'interrogation via proxy'.

Sur la base des données collectées au cours des 4 trimestres 2017, nous pouvons vérifier si la proportion de réponses par proxy diffère selon le mode d'enquête. Cela s'est avéré effectivement le cas. Si au cours de la première vague, 19% des réponses ont été données via proxy, cette proportion grimpe à 29% en moyenne lors des trois vagues de suivi réunies. Si l'on

prend également en compte le mode d'interrogation, on constate que le nombre de réponses via proxy est de 32% pour les interrogations téléphoniques et de 26% pour les interrogations sur internet (graphique 6).

Graphique 6 : Pourcentage de réponse via proxy selon la vague et le mode d'interrogation



6. RÉSULTATS SELON LA NOUVELLE MÉTHODE

6.1. Introduction

Les premiers résultats selon la nouvelle méthode se rapportent au premier trimestre de 2017. Les données des différentes interrogations ont été traitées en mai et juin 2017 et les résultats ont été transmis à Eurostat le 23 juin 2017, endéans les délais (12 semaines après le trimestre de référence). Les principaux résultats ont été publiés sur Statbel le 3 juillet. Les autres trimestres de 2017 ont également été envoyés à Eurostat à temps.

Compte tenu de l'ampleur de la réforme et des différents changements méthodologiques, on ne peut plus simplement comparer les résultats antérieurs à 2017 avec ceux de 2017 et au-delà. Il y a inévitablement une rupture dans les séries chronologiques et ce pour l'ensemble des indicateurs. Cette rupture a donc été clairement indiquée lors de la publication des résultats du premier trimestre 2017 et de l'année 2017. La note de bas de page relative aux résultats stipulait : "L'Enquête sur les Forces de Travail a fait l'objet d'une profonde réforme en 2017. Ainsi, à partir de 2017, nous travaillons avec un panel rotatif, nous utilisons différentes méthodes de collecte des données, et la méthode de pondération a été fortement revue. Cela a entraîné une rupture dans les résultats. Les chiffres obtenus avec l'ancienne méthode ne sont dès lors plus comparables à ceux obtenus avec la nouvelle méthode." Eurostat publie également les résultats belges pour le premier trimestre 2017 en faisant mention d'une rupture.

Étonnamment, l'écart entre 2016 et 2017 n'est pas très visible pour de nombreux indicateurs. De plus, si l'on n'a pas connaissance des nombreuses réformes, on pourrait même considérer le changement comme une évolution réelle ou une fluctuation normale de l'échantillon. Il y a toutefois plus que cela. Nous avons des indications claires que l'impact des différentes composantes de la réforme va dans des directions variables, ce qui rend l'effet net si peu visible. Nous tâcherons de l'expliquer ci-dessous, après avoir comparé les principaux indicateurs du marché du travail avant et après la réforme.

6.2. Visibilité de la rupture: quelques exemples

Le tableau 2 présente les résultats pour 2016 et 2017 de quatre indicateurs importants de l'EFT : le taux de chômage des 15-64 ans et les trois principaux indicateurs UE 2020 tirés de l'EFT, à savoir le taux d'emploi des 20-64 ans, le taux de décrochage scolaire et le pourcentage des 30-34 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. S'il n'y avait pas d'indication d'une rupture, ces indicateurs ne soulèveraient aucune question. Ils évoluent en effet comme prévu et dans le même sens que d'autres sources : une baisse du taux de chômage et une hausse du taux d'emploi. Les deux indicateurs de l'enseignement présentés restent relativement stables.

Tableau 2 : Résultats importants de l'EFT en 2016 et 2017

Taux de chômage des 15-64 ans			Taux d'emploi des 20-64 ans		
	2016	2017 (b)		2016	2017 (b)
Total	7,9%	7,1%	Total	67,7%	68,5%
Hommes	8,1%	7,2%	Hommes	72,3%	73,4%
Femmes	7,6%	7,1%	Femmes	63,0%	63,6%
Taux de décrochage scolaire			Ens. Sup. 30-34 ans		
	2016	2017 (b)		2016	2017 (b)
Total	8,8%	8,9%	Total	45,6%	45,9%
Hommes	10,2%	10,4%	Hommes	40,4%	40,8%
Femmes	7,4%	7,3%	Femmes	50,7%	50,9%

(b) = rupture dans les résultats

Pour la plupart des indicateurs, des évolutions logiques sont observées si l'on ignore la rupture. Il y a toutefois quelques exceptions. C'est le cas, par exemple, des chiffres concernant les personnes occupées ayant un deuxième emploi. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre et du pourcentage de personnes occupées ayant un deuxième emploi depuis 2013.

Le nombre et le pourcentage de personnes occupées ayant un deuxième emploi ont affiché une tendance à la hausse ces dernières années, mais, en 2017, ces chiffres sont inférieurs à ceux des années précédentes et même inférieurs à ceux de 2013. Entre 2016 et 2017, il semble y avoir eu une forte baisse.

Tableau 3 : Nombre et pourcentage de personnes occupées ayant un deuxième emploi (2013-2017)

Nombre et pourcentage de personnes occupées ayant un deuxième emploi (2013-2017)					
	2013	2014	2015	2016	2017 (b)
Nombre	183.958	194.134	185.102	202.076	179.159
Pourcentage	4,1%	4,3%	4,1%	4,4%	3,9%

(b) = rupture dans les résultats

Une analyse plus poussée montre que la méthode de collecte des données joue un rôle important dans les chiffres relatifs aux seconds emplois. Comme le montre le tableau 4, le pourcentage de personnes occupées ayant un deuxième emploi interrogées via CATI est d'à peine 2,7%. Parmi les personnes occupées qui répondent via CAWI, 4,2 % ont un deuxième emploi. Le pourcentage le plus élevé de personnes occupées ayant un deuxième emploi est obtenu via CAPI, à savoir 4,6 %. La raison pour laquelle l'enquête via CATI aboutit à un schéma différent pour le pourcentage de personnes occupées ayant un deuxième emploi doit encore être examinée plus en profondeur.

Tableau 4 : Pourcentage de personnes occupées ayant un deuxième emploi selon la méthode de collecte de données (2017)

% de personnes occupées ayant un deuxième emploi	
CAPI	4,6%
CATI	2,7%
CAWI	4,2%

Les chiffres publiés par Statbel et Eurostat pour les seconds emplois en 2017 sont basés sur les différentes interrogations (voir les résultats du tableau 3 ci-dessus). Si vous voulez les comparer avec les années précédentes, nous vous recommandons de n'utiliser que les résultats de la première interrogation (vague 1) car la première enquête s'est déroulée comme précédemment (même méthode qu'auparavant, en face à face via CAPI + nombre limité d'interviews via CATI). Si l'on ne tient compte que des résultats de la première interrogation, 208.299 personnes occupées avaient un deuxième emploi en 2017, soit 4,5%, ce qui est légèrement supérieur aux résultats de 2016 et plus conforme aux attentes.

6.3. Commentaire de la rupture

Afin de mieux comprendre et interpréter l'impact de la réforme sur les résultats, nous avons essayé de distinguer autant que possible les effets des différentes modifications méthodologiques. Nous nous sommes concentrés sur les quatre modifications suivantes :

- l'effet de l'exclusion des ménages collectifs des totaux de la population calibrés ;
- l'effet de l'introduction d'une correction de la non-réponse, comme première étape du calibrage;
- l'effet du passage à interrogation par panel: de 1 vague à 4 vagues
- l'effet de la modification de la méthode de collecte de données, à savoir l'introduction de l'interrogation sur internet et par téléphone.

6.3.1. Exclusion des ménages collectifs des totaux de la population

Comme indiqué au point 3.4.1 ci-dessus, depuis 2017, les ménages collectifs sont exclus de la population à laquelle l'extrapolation est appliquée. Ainsi, l'échantillonnage et le calibrage sont effectués sur une même population, à savoir celle des ménages privés. En moyenne, en 2016, environ 137.000 personnes vivaient dans des ménages collectifs en Belgique. Cela

signifie que les chiffres de population obtenus par le biais de l'EFT diminuent d'environ 137.000 ménages entre 2016 et 2017. Comme il s'agit principalement de personnes âgées, l'impact sur les indicateurs de l'emploi reste limité, comme le confirment les chiffres du tableau 5.

Dans la partie gauche du tableau, les chiffres absolus obtenus après un calibrage selon la population avec et sans ménages collectifs sont comparés, chaque fois pour une population de plus de 15 ans et ce pour la période 2015 et 2016. Seul le nombre de personnes occupées présente une différence d'environ 20.000 unités. La différence est négligeable pour le nombre de chômeurs. Au niveau des chiffres relatifs, repris dans la partie droite, il ne semble y avoir aucune différence, tant pour le taux de chômage que pour le taux d'emploi.

Tableau 5 : Comparaison des résultats du chômage et de l'emploi après calibrage selon une population avec et sans ménages collectifs (2015 et 2016)

Nombre de chômeurs 15+			Taux de chômage 15-64 ans		
	Incl. ménages collectifs	Excl. ménages collectifs		Incl. ménages collectifs	Excl. ménages collectifs
année 2015	422.044	419.970	année 2015	8,6%	8,6%
année 2016	389.629	388.020	année 2016	7,9%	7,9%
Nombre de personnes occupées 15+			Taux d'emploi 20-64		
	Incl. ménages collectifs	Excl. ménages collectifs		Incl. ménages collectifs	Excl. ménages collectifs
année 2015	4.551.619	4.530.437	année 2015	67,2%	67,2%
année 2016	4.586.689	4.566.562	année 2016	67,7%	67,7%

6.3.2. Introduction de la correction de la non-réponse

La deuxième modification de la méthode de calibrage réside dans le fait qu'à partir de 2017, le calibrage effectif est précédé d'une correction des poids initiaux dans l'échantillon sur la base de la probabilité de participation d'un ménage (voir 3.4.1). Nous pouvons cartographier l'impact de cette correction de la non-réponse sur les indicateurs en calculant les poids de deux manières, à savoir avec et sans la correction de la non-réponse. C'est ce que nous avons fait pour 2017, mais également avec effet rétroactif pour les deux années précédentes. Cela signifie que nous avons calculé les résultats de 2015 et 2016 basés sur le modèle classique (d'une seule interrogation) avec et sans correction de la non-réponse (= résultats publiés). Par souci de comparabilité avec la période précédente, nous nous sommes penchés, pour 2017, sur les résultats de la première vague de l'échantillon et de l'échantillon total.

Le tableau 6 montre les résultats pour le taux de chômage des 15-64 ans et le taux d'emploi des 20-64 ans, calculés sur la base des poids qui tiennent compte (= Incl-CorrNR) ou non (= Exl-CorrNR) de la correction de la non-réponse. Dans une troisième colonne, nous évaluons la différence entre les deux estimations. Une moyenne de toutes les valeurs d'écart est donnée pour chaque sous-tableau. Les cellules grisées correspondent aux résultats officiels. Nous présentons les résultats trimestriels et annuels.

Nous voyons immédiatement que l'introduction de la correction de la non-réponse entraîne une augmentation du taux de chômage de 0,5 point de pourcentage en moyenne. Nous obtenons ce résultat lorsque nous étudions les chiffres basés uniquement sur la première interrogation (période 2015-2017), mais également lorsque nous examinons les chiffres basés sur toutes les interrogations (2017). En ce qui concerne le taux d'emploi, c'est l'inverse qui se produit. Le taux d'emploi diminue d'en moyenne 0,7 point de pourcentage lorsque le (une partie du) biais de la non-réponse est corrigé. Il convient de noter que l'impact sur le taux de chômage est plus grand que l'impact sur le taux d'emploi. En termes relatifs, l'augmentation moyenne du taux de chômage est de 6 %, alors que l'impact négatif sur le taux d'emploi atteint à peine 1 %.

Tableau 6 : Taux de chômage et taux d'emploi sur la base des poids avec (Incl-CorrNR) et sans (Excl-CorrNR) correction de la non-réponse

Vague	Trimestre	Taux de chômage 15-64 ans			Taux d'emploi 20-64 ans			
		Excl-corrNR	Incl-corrNR	Variation	Excl-corrNR	Incl-corrNR	Variation	
1ère vague	2015 T1	8,8%	9,2%	+0,4pp	67,4%	66,9%	-0,5pp	
	2015 T2	8,4%	9,2%	+0,7pp	66,7%	65,6%	-1,1pp	
	2015 T3	8,3%	9,1%	+0,8pp	67,4%	66,4%	-1,0pp	
	2015 T4	8,8%	9,2%	+0,4pp	67,2%	66,7%	-0,5pp	
	2016 T1	8,4%	8,6%	+0,2pp	66,9%	66,4%	-0,6pp	
	2016 T2	8,0%	8,3%	+0,3pp	67,3%	66,7%	-0,6pp	
	2016 T3	8,0%	8,2%	+0,3pp	67,5%	67,0%	-0,5pp	
	2016 T4	7,3%	7,8%	+0,5pp	69,0%	68,4%	-0,6pp	
	2017 T1	7,6%	8,0%	+0,4pp	67,9%	67,5%	-0,5pp	
	2017 T2	7,1%	7,4%	+0,4pp	68,5%	67,5%	-0,9pp	
	2017 T3	7,3%	7,9%	+0,6pp	69,2%	68,4%	-0,8pp	
	2017 T4	6,4%	7,0%	+0,6pp	69,4%	68,9%	-0,5pp	
	Moyenne				+0,5pp			-0,7pp

toutes les vagues	Trimestre	Taux de chômage 15-64 ans			Taux d'empli 20-64 ans		
		Excl-corrNR	Incl-corrNR	Variation	Excl-corrNR	Incl-corrNR	Variation
toutes les vagues	2017 T1	7,1%	7,8%	+0,7pp	68,2%	67,7%	-0,5pp
	2017 T2	6,7%	7,1%	+0,4pp	68,5%	68,2%	-0,3pp
	2017 T3	6,9%	7,3%	+0,4pp	69,1%	68,5%	-0,6pp
	2017 T4	6,0%	6,4%	+0,4pp	70,2%	69,6%	-0,6pp
Moyenne				+0,5pp			-0,5pp

1ère vague	Année	Taux de chômage 15-64 ans			Taux d'empli 20-64 ans		
		Excl-corrNR	Incl-corrNR	Variation	Excl-corrNR	Incl-corrNR	Variation
1ère vague	2015	8,6%	9,1%	+0,6pp	67,2%	66,4%	-0,8pp
	2016	7,9%	8,2%	+0,3pp	67,7%	67,1%	-0,6pp
	2017	7,1%	7,6%	+0,5pp	68,8%	68,1%	-0,7pp
	Moyenne			+0,5pp			-0,7pp

toutes les vagues	Année	Taux de chômage 15-64 ans			Taux d'empli 20-64 ans		
		Excl-corrNR	Incl-corrNR	Variation	Excl-corrNR	Incl-corrNR	Variation
toutes les vagues	2017	6,7%	7,1%	+0,5pp	69,0%	68,5%	-0,5pp

6.3.3. Introduction d'un panel et d'une méthode mixte de collecte de données

Alors que nous pouvions assez bien mesurer l'effet des deux changements méthodologiques précédents en appliquant le nouveau calibrage avec effet rétroactif sur les données du passé, l'impact de deux autres éléments importants de la réforme semble beaucoup plus difficilement mesurable. En effet, en 2017, nous sommes passés simultanément à un panel et à une méthode mixte de collecte de données. De ce fait, les résultats officiels à partir de 2017 sont calculés sur la base d'un échantillon trimestriel dont environ 30 % des répondants faisaient partie de la première vague et ont donc principalement été interrogés en face à face, comme auparavant. Mais à côté de cela, quelque 70 % de l'échantillon trimestriel était composé de répondants qui participaient à leur deuxième interrogation de suivi, pour laquelle d'autres méthodes d'interrogation avaient été utilisées.

Afin de tirer des conclusions claires sur l'effet de ces modifications, il convient de mettre en place des expériences spécifiques qui appliquent en parallèle l'ancienne et la nouvelle méthode de travail. Nous avons déjà indiqué ci-dessus que c'était impossible d'un point de vue financier et pratique.

Cela n'enlève rien au fait que nous pouvons encore donner une indication de l'effet précis de l'introduction des résultats basés sur différentes interrogations, avec des méthodes différentes. Nous pouvons le faire pour 2017 en nous penchant exclusivement sur les résultats basés sur un échantillon de répondants qui font partie de la première vague. Outre le fait que ces répondants ont déjà été informés lors de leur première interrogation qu'ils seraient interrogés à plusieurs reprises, il y a peu de différence en ce qui concerne l'approche et la méthode d'interrogation. De ce fait, les résultats de ce sous-échantillon sont comparables avec les résultats du passé, pour autant que la méthode de calibrage reste également inchangée (correction ou non de la non-réponse et calibrage selon la population avec ou sans ménages collectifs, voir ci-dessus). Il convient de noter que nous parlons ici de l'effet commun de deux éléments de la réforme: l'introduction du panel, d'une part, et l'introduction d'une méthode mixte de collecte de données, d'autre part.

Nous présentons dans le tableau 7 les résultats basés sur la première vague de l'échantillon à côté de ceux basés sur l'échantillon total pour les quatre trimestres de 2017. En-dessous se trouvent également les résultats annuels. Nous y présentons les résultats tant avec que sans correction de la non-réponse. Ici aussi, le fond gris indique les résultats qui correspondent aux résultats officiels.

Si l'on se penche sur le taux de chômage, nous voyons que la première vague de l'échantillon enregistre un taux de chômage supérieur à celui de l'échantillon composé de toutes les vagues. En moyenne, le taux de chômage diminue de 0,4 point de pourcentage avec l'ajout des vagues de suivi. Il convient de noter que nous obtenons le même impact moyen, que la non-réponse ait été corrigée ou non. Cela peut indiquer plusieurs choses: soit la correction de la non-réponse est insuffisante pour éliminer le biais dû spécifiquement à l'attrition du panel, soit c'est la modification de la méthode de collecte des données qui a surtout un impact, plutôt que le phénomène d'attrition du panel. L'étude plus approfondie de l'attrition du panel, des séries chronologiques plus longues, et des analyses supplémentaires centrées sur les effets de mode devraient à l'avenir apporter plus de clarté sur ce sujet.

Pour le taux d'emploi, les conclusions sont beaucoup moins claires. En moyenne, nous constatons ici aussi un effet inverse à celui du taux de chômage. Après ajout des vagues de suivi, le taux d'emploi augmente légèrement de 0,3 à 0,4 point de pourcentage, selon les chiffres avec ou sans correction de la non-réponse. Il semble toutefois y avoir plus de fluctuations selon le trimestre. Nous voyons même lors d'un trimestre une légère diminution au lieu d'une augmentation.

Ici aussi, il est important de garder à l'esprit que l'impact sur le taux de chômage est beaucoup plus grand d'un point de vue relatif. Une diminution moyenne de 0,4 point de pourcentage correspond effectivement à une diminution du taux de chômage de 6 %, alors que l'augmentation du taux d'emploi s'élève à moins de 1 %.

Tableau 7 : Taux de chômage et taux d'emploi calculés sur la base de la première vague uniquement versus toutes les vagues

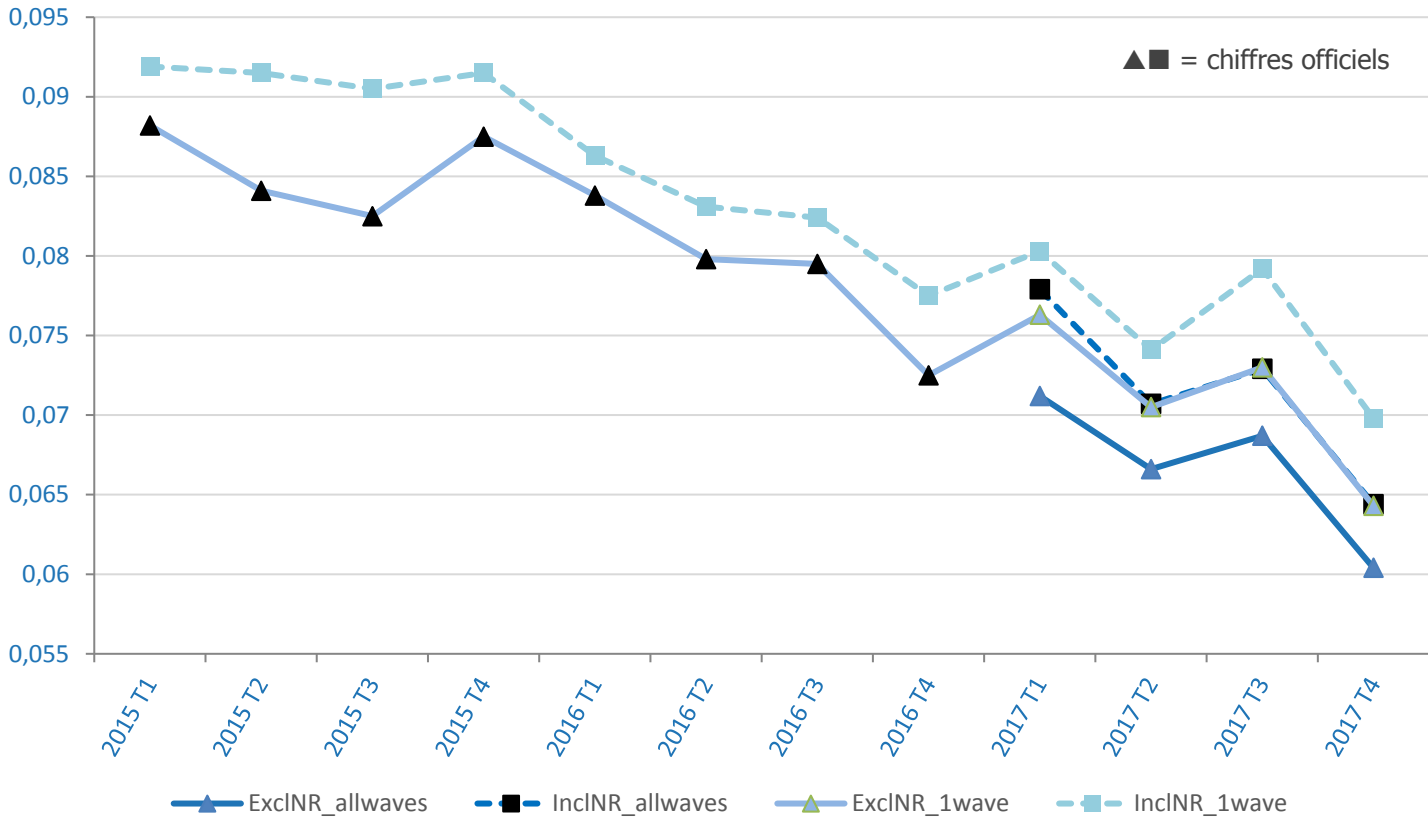
		Taux de chômage 15-64 ans			Taux d'emploi 20-64		
	Trimestre	Première vague	Toutes les vagues	Variation	Première vague	Toutes les vagues	Variation
Sans CorrNR	2017 T1	7,6%	7,1%	-0,5pp	67,9%	68,2%	+0,3pp
	2017 T2	7,1%	6,7%	-0,4pp	68,5%	68,5%	+0,1pp
	2017 T3	7,3%	6,9%	-0,4pp	69,2%	69,1%	-0,1pp
	2017 T4	6,4%	6,0%	-0,4pp	69,4%	70,2%	+0,8pp
	moyenne			-0,4pp			+0,3pp
Avec CorrNR	2017 T1	8,0%	7,8%	-0,2pp	67,5%	67,7%	+0,2pp
	2017 T2	7,4%	7,1%	-0,3pp	67,5%	68,2%	+0,7pp
	2017 T3	7,9%	7,3%	-0,6pp	68,4%	68,5%	+0,1pp
	2017 T4	7,0%	6,4%	-0,5pp	68,9%	69,6%	+0,7pp
	moyenne			-0,4pp			+0,4pp
	Année						
Sans CorrNR	2017	7,1%	6,7%	-0,4pp	68,8%	69,0%	+0,3pp
Incl. NRcorr	2017	7,6%	7,1%	-0,4pp	68,1%	68,5%	+0,4pp

6.3.4. Séries sans rupture: une simulation

À l'aide des analyses visées ci-dessus, nous avons tenté d'interpréter l'effet des différents éléments de la réforme pris séparément. Cela a ainsi confirmé notre supposition qu'il s'agit en réalité d'effets différents qui s'annulent les uns les autres. L'impact sur les séries de chiffres reste donc à première vue limité. Cela apparaît clairement lorsque nous montrons les différentes séries visées ci-dessus dans un même graphique, comme nous le faisons ci-dessous dans le graphique 7 pour le taux de chômage. Les points de données en noir (■ ou ▲) présentent les résultats officiels publiés, qui donnent une tendance à la baisse pour toute la période T1 2015 – T4 2017. Il est vrai que nous constatons une hausse entre le quatrième trimestre de 2016 et le premier trimestre de 2017, mais celle-ci n'est toutefois pas supérieure aux fluctuations que nous avons notées précédemment et semble donc à première vue tout à fait normale.

Toutefois, ces résultats officiels ne sont pas, à proprement parler, comparables pour la période avant et après la réforme, même s'ils peuvent le sembler. C'est pourquoi nous mettons en garde dans toutes nos publications contre une rupture des séries. Outre les séries officielles publiées, nous disposons toutefois de deux autres séries qui sont quant à elles comparables. En examinant également les résultats à partir de 2017 sur la base de l'échantillon de la première vague, nous obtenons en effet une situation comparable à la situation d'avant 2017. Cela nous permettra, si l'on peut dire, de prolonger la ligne verte continue en 2017. Il convient de noter que les points de données de la ligne verte continue correspondent presque exactement aux résultats officiels. Une deuxième série comparable pour toute la période est représentée par la ligne verte en pointillé. Dans ce cas, la correction de la non-réponse est appliquée aux données du passé de manière rétroactive et nous avons une série qui donne une indication de ce que nous aurions obtenu si nous avions introduit un à un les différents éléments de la réforme. Si, par exemple, nous étions passés à une amélioration de la méthode de calibrage en ajoutant une correction de la non-réponse dès 2015, nous aurions alors obtenu les résultats représentés par la ligne verte en pointillé.

Graphique 7 : Simulation de séries sans rupture pour le taux de chômage



7. FUTUR

Il y a beaucoup de choses que nous voulons réaliser dans un avenir proche et un peu plus lointain. En voici un bref aperçu.

Tout d'abord, dans l'analyse de la rupture à la suite de la réforme de l'EFT, nous nous sommes concentrés sur les indicateurs clés, à savoir le taux de chômage et le taux d'emploi. Nous devons encore examiner l'impact sur les autres indicateurs.

Plus il y aura de données trimestrielles disponibles, plus l'effet de l'attrition du panel et de la collecte de données en mode mixte pourra être étudié. Nous espérons également qu'à terme, nous serons en mesure de mieux dissocier ces deux éléments.

Entre-temps, les travaux sur le nouveau règlement-cadre sur les IESS (statistiques sociales européennes intégrées) font l'objet d'un suivi et sont préparés en concertation avec Eurostat et les autres États membres de l'UE. Ce nouveau règlement devrait entrer en vigueur en 2021 et entraînera une modification substantielle du questionnaire EFT. Nous testerons le nouveau questionnaire l'année précédente au moyen d'une enquête pilote.

Dans le cadre du règlement-cadre sur les IESS, des délais de livraisons encore plus courts seront fixés, sauf pour la variable relative au salaire, qui pourra être fournie 15 mois après la période de référence. Pour cette variable, nous examinerons si nous pouvons la fournir via les données administratives (données de l'Office national de sécurité sociale), afin de ne plus devoir demander ces informations aux répondants.

Le panel offre également de nouvelles opportunités. Il permet par exemple de calculer des données de flux. Sur la base de la partie commune de l'échantillon entre deux trimestres consécutifs, nous pouvons calculer le pourcentage de chômeurs ayant trouvé un emploi, ou inversement, le pourcentage de travailleurs qui se sont retrouvés au chômage. Il en va de même pour la partie commune de l'échantillon entre deux années. Le panel offre ici de nombreuses possibilités que nous développerons progressivement. Eurostat a mis au point une méthode harmonisée de mesure des transitions dans le statut sur le marché du travail (occupé, au chômage ou inactif) pour tous les États membres de l'UE et publie également des données belges à partir du deuxième trimestre de 2017¹³. Dans un premier temps, nous essaierons de reprendre cette méthodologie d'Eurostat et, si possible, de l'affiner et de l'étendre à d'autres indicateurs.

Pour les estimations mensuelles du chômage également, le panel offre plus de possibilités que l'ancienne enquête transversale, qui se caractérisait par une grande volatilité des estimations trimestrielles. Eurostat calcule actuellement pour la Belgique et un grand nombre d'États membres de l'UE des chiffres mensuels sur le chômage basés sur les données trimestrielles de l'EFT, complétées par l'évolution du chômage administratif. En raison de problèmes de qualité, Eurostat vise à ce que, à terme, les États membres calculent eux-mêmes les résultats mensuels du chômage directement sur la base de l'EFT, sans recourir aux données administratives du chômage. En 2019, nous étudierons la méthodologie appliquée actuellement par Eurostat pour le calcul de ces chiffres mensuels, tout comme les méthodes des autres pays qui calculent eux-mêmes les chiffres mensuels du chômage. Après comparaison des diverses méthodes, nous mettrons en place un plan d'action pour le calcul de ces estimations mensuelles pour la Belgique.

¹³ voir https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Labour_market_flow_statistics_in_the_EU

ANNEXE 1: LISTE DES VARIABLES DE BASE

TRIM	TRIM: Trimestre de l'enquête
YEAR	YEAR: Année de l'enquête
WAVE	WAVE: Numéro de l'interrogation
REF_WEEK	REF_WEEK: Semaine de référence
AGE	AGE: Age
AGECAT	AGECAT: Classe d'âge de 5 ans
SEX	SEX: Sexe
REG	REG: Région de résidence
PROV	PROV: Province de résidence
EUNATION	EUNATION: Nationalité (catégorique)
EUPLBRTH	EUPLBRTH: Pays de naissance (catégorique)
Q7PERS	Q7PERS: Nombre d'années en Belgique
NB_PERS	NB_PERS: Nombre de personnes dans le ménage
STATBIT	STATBIT: Statut BIT
Q1	Q1: Emploi rémunéré dans la semaine de référence ?
Q2	Q2: Emploi non rémunéré dans la semaine de référence dans la famille ?
Q3	Q3: Emploi non exercé dans la semaine de référence ?
Q4	Q4: Interrupt. / susp. compl. (inscrit comme tel à l'ONEM) ?
Q5	Q5: Statut professionnel activité principale
Q7	Q7: Déjà absent depuis plus de 3 mois (activité principale) ?
Q8	Q8: Au moins la moitié du salaire durant l'absence (activité principale) ?
Q9A	Q9A: Profession / fonction de l'activité principale
Q9B	Q9B: Profession de la fonction principale
REG_TR	REG_TR: Région de l'unité locale de l'activité principale
PROV_TR	PROV_TR: Province de l'unité locale de l'activité principale
Q11A2008	Q11A2008: Section NACE-BEL 2008 de l'unité locale de l'activité principale
Q11_2008	Q11_2008: Section NACE-BEL 2008 de l'unité locale de l'activité principale
Q11_NACECODE2008	Q11_NACECODE2008: Section NACE-BEL 2008 de l'unité locale de l'activité principale
Q13	Q13: Date du début d'emploi actuel de l'activité principale
Q13IMP	Q13IMP: Date de début de l'emploi actuel
Q13DUR	Q13DUR: Nombre de mois écoulés depuis le début de l'emploi actuel
Q15B	Q15B: Type de contrat de l'activité principale
Q16A	Q16A: Type d'emploi temporaire de l'activité principale
Q16C	Q16C: Durée de l'emploi temporaire de l'activité principale
Q17	Q17: Temps plein / partiel de l'activité principale
Q20	Q20: Nombre d'heures prestées dans l'activité principale dans la semaine de référence
Q21	Q21: Plus ou moins d'heures prestées que d'habitude pour l'activité principale
Q22	Q22: Raison de prestations (ou non prestations) diminuées pour l'activité principale
Q23	Q23: Raison de prestations augmentées pour l'activité principale
Q24A	Q24A: Nombre d'heures supplémentaires payées et non récupérables pour l'activité principale dans la semaine de référence
Q24B	Q24B: Nombre d'heures supplémentaires non payées et non récupérables pour l'activité principale dans la semaine de référence
Q25	Q25: Nombre d'heures prestées par semaine pour l'activité principale habituellement
Q26	Q26: Nombre d'heures par semaine stipulées dans le contrat pour l'activité principale

Q27	Q27: Deuxième travail dans la semaine de référence ?
Q28	Q28: Nombre d'heures prestées en deuxième travail dans la semaine de référence
Q30	Q30: Statut professionnel pour le deuxième travail
Q33A2008	Q33A2008: Section NACE-BEL 2008 de l'unité locale pour le deuxième travail
Q33_2008	Q33_2008: Section NACE-BEL 2008 de l'unité locale pour le deuxième travail
Q33_NACECODE2008	Q33_NACECODE2008: Section NACE-BEL 2008 de l'unité locale pour le deuxième travail
Q37	Q37: Souhait d'heures supplémentaires avec augmentation proportionnelle du salaire ?
Q38	Q38: Nombre d'heures souhaitées
Q39	Q39: A la recherche d'un autre emploi ?
Q41A	Q41A: Souhait d'un autre emploi ?
Q43	Q43: Statut de retraité dans la semaine de référence
Q44	Q44: A la recherche d'un emploi ou activité rémunérée ?
Q45	Q45: Emploi trouvé mais pas commencé / pas recommencé ?
Q46	Q46: Souhait d'emploi rémunéré ?
Q48	Q48: Statut d'emploi recherché
Q49	Q49: Accepterait emploi à temps partiel ?
Q50	Q50: Accepterait emploi à temps plein ?
Q51	Q51: Statut d'emploi trouvé
Q52_01	Q52_01: 1e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_02	Q52_02: 2e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_03	Q52_03: 3e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_04	Q52_04: 4e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_05	Q52_05: 5e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_06	Q52_06: 6e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_07	Q52_07: 7e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_08	Q52_08: 8e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_09	Q52_09: 9e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_10	Q52_10: 10e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_11	Q52_11: 11e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_12	Q52_12: 12e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_13	Q52_13: 13e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_14	Q52_14: 14e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q52_15	Q52_15: 15e modalité utilisée à rechercher un emploi
Q53	Q53: Durée de recherche d'emploi (en mois)
Q55	Q55: Disponible à commencer dans deux semaines ?
Q58	Q58: Inscription à / indemnisation par une agence publique d'emploi
Q60	Q60: Déjà eu emploi rémunéré ou travaillé comme aidant familial (non rémunéré) ?
Q61	Q61: Date de fin de l'emploi précédent ou de début d'interruption de carrière complète ou du crédit-temps
Q61IMP	Q61IMP: Date fin du dernier emploi ou début de l'interruption complète de carrière ou du crédit-temps
Q61DUR	Q61DUR: Nombre de mois écoulés depuis la fin du dernier emploi ou du début de l'interruption complète de carrière ou du crédit-temps
Q62A	Q62A: Disponible dans les deux semaines (autre emploi)?
Q62B	Q62B: Disponible dans les deux semaines (plus d'heures)?
Q68	Q68: Statut professionnel dans le dernier emploi, emploi précédent ou l'emploi interrompu
Q69A	Q69A: Profession / fonction dans le dernier emploi, emploi précédent ou l'emploi interrompu

Q69B	Q69B: Profession / fonction dans le dernier emploi, emploi précédent ou l'emploi interrompu
Q71A2008	Q71A2008: Section NACE-BEL 2008 de l'unité locale du dernier emploi ou de l'emploi précédent ou interrompu
Q71_2008	Q71_2008: Section NACE-BEL 2008 de l'unité locale du dernier emploi ou de l'emploi précédent ou interrompu
Q71_NACECODE2008	Q71_NACECODE2008: Section NACE-BEL 2008 de l'unité locale du dernier emploi ou de l'emploi précédent ou interrompu
Q79	Q79: Etudiant / élève dans l'enseignement régulier durant le mois de référence ?
Q80	Q80: Nombre d'heures suivi dans l'enseignement régulier durant le mois de référence
Q81A_EXT	Q81A_EXT: Niveau d'enseignement régulier suivi durant le mois de référence (nombre de classes étendu)
Q81ISCED2011	Q81ISCED2011: Niveau d'enseignement régulier suivi durant le mois de référence selon ISCED 2011
Q81AISCE	Q81AISCE: Enseignement ou formation durant le mois de référence selon ISCED 1997
Q81D	Q81D: Domaine principal d'enseignement régulier suivi durant le mois de référence
Q82	Q82: Formation suivie en dehors de l'enseignement régulier durant le mois de référence ?
Q83	Q83: Nombre d'heures de formation en dehors de l'enseignement régulier durant le mois de référence
Q87	Q87: Cadre d'enseignement / formation durant le mois de référence
Q88A_EXT	Q88A_EXT: Niveau du diplôme le plus élevé (nombre de classes étendu)
Q88AISCE	Q88AISCE: Diplôme le plus élevé : groupé selon ISCED 1997
Q88ISCED2011	Q88ISCED2011: Diplôme le plus élevé : groupé selon ISCED 2011
EDUCAT3C	EDUCAT3C: Niveau du diplôme le plus élevé: bas, moyen, haut
Q88D	Q88D: Domaine principal d'étude pour le diplôme le plus élevé
UNEMPDUR	UNEMPDUR: Durée de chômage en mois

Annexe 2: Liste des variables structurelles

RELATION	RELATION (YEARVAR): Lien de parenté
ETAT_CIV	ETAT_CIV (YEARVAR): Etat civil
ETAT_CIV_FACT	ETAT_CIV_FACT (YEARVAR): Etat civil factuel
PARTNER	PARTNER (YEARVAR): Habite avec un(e) partenaire
HHTYPE	HHTYPE (YEARVAR): Type de ménage
HHPOSIT	HHPOSIT (YEARVAR): Position au sein du ménage
Q1A	Q1A (YEARVAR): Aidant d'indépendant sans contrat de travail
Q5A	Q5A (YEARVAR): Type indépendant(e) sans personnel
Q5B	Q5B (YEARVAR): Type indépendant(e) avec personnel
Q6	Q6 (YEARVAR): Supervision ou encadrement de personnel (activité principale) ?
Q12	Q12 (YEARVAR): Nombre de travailleurs de l'unité locale de l'activité principale
Q14	Q14 (YEARVAR): Contribution de service placement à trouver l'emploi actuel ?
Q15A	Q15A (YEARVAR): Travail de l'activité principale dans le cadre des titres-services ?
Q16B	Q16B (YEARVAR): Raison de l'emploi temporaire de l'activité principale
Q16D	Q16D (YEARVAR): Type d'emploi fixe de l'activité principale
Q18	Q18 (YEARVAR): Pourcentage temps partiel de l'activité principale
Q19A	Q19A (YEARVAR): Motif du temps partiel de l'activité principale (12 classes)
Q19B	Q19B (YEARVAR): Motif de garder enfants ou d'autres personnes dépendantes de l'activité principale
Q29	Q29 (YEARVAR): Nombre d'heures prestées en deuxième travail habituellement
Q30A	Q30A (YEARVAR): Type indépendant(e) sans personnel pour le deuxième travail
Q30B	Q30B (YEARVAR): Type indépendant(e) avec personnel pour le deuxième travail
Q31	Q31 (YEARVAR): Type de contrat pour le deuxième travail
Q32A	Q32a (YEARVAR): Type d'emploi temporaire pour le deuxième travail
Q34	Q34 (YEARVAR): Horaire identique en activité principale dans le mois de référence ?
Q35	Q35 (YEARVAR): Type d'horaire en activité principale dans le mois de référence
Q36A	Q36A (YEARVAR): Fréquence horaire le soir en activité principale pendant le mois de référence
Q36B	Q36B (YEARVAR): Fréquence horaire la nuit en activité principale pendant le mois de référence
Q36C	Q36C (YEARVAR): Fréquence horaire le samedi en activité principale pendant le mois de référence
Q36D	Q36D (YEARVAR): Fréquence horaire le dimanche en activité principale pendant le mois de référence
Q36E	Q36E (YEARVAR): Fréquence horaire à domicile en activité principale pendant le mois de référence
Q40	Q40 (YEARVAR): Raison principale recherche d'un autre emploi
Q41B	Q41B (YEARVAR): Déjà trouvé un nouvel emploi ?
Q42	Q42 (YEARVAR): Motif pas recherche d'un autre emploi
Q47A	Q47A (YEARVAR): Motif pas recherche / pas souhait d'un emploi
Q47B	Q47B (YEARVAR): Motif de garder enfants ou d'autres personnes dépendantes
Q54	Q54 (YEARVAR): Situation avant la recherche d'emploi
Q56	Q56 (YEARVAR): Raison pas commencer dans deux semaines
Q57	Q57 (YEARVAR): Nombre d'heures par semaine souhaitées
Q59	Q59 (YEARVAR): Situation socioprofessionnelle un an avant
Q63	Q63 (YEARVAR): Raison pas commencer dans deux semaines ?
Q64	Q64 (YEARVAR): Inscription à / indemnisation par une agence publique d'emploi
Q65	Q65 (YEARVAR): Situation socioprofessionnelle un an avant
Q66	Q66 (YEARVAR): Date de fin de l'emploi précédent
Q66IMP	Q66IMP (YEARVAR): Date de fin de l'emploi précédent

Q66DUR	Q66DUR (YEARVAR): Nombre de mois écoulés depuis la fin de l'emploi précédent
Q67	Q67 (YEARVAR): Raison principale d'avoir quitté ou interrompu son dernier emploi ou son emploi précédent
Q70PROV	Q70PROV (YEARVAR): Province de l'unité locale dernier emploi
Q70REG	Q70REG (YEARVAR): Région de l'unité locale dernier emploi
Q72A	Q72A (YEARVAR): Déjà exercé un emploi de 6 mois au moins ?
Q72B	Q72B (YEARVAR): Année du début du 1er emploi de 6 mois au moins
Q73	Q73 (YEARVAR): Enseignement régulier suivi durant les 12 derniers mois ?
Q74	Q74 (YEARVAR): Formation suivie en dehors de l'enseignement régulier durant les 12 derniers mois ?
Q75	Q75 (YEARVAR): Autoapprentissage durant les 12 derniers mois ?
Q76	Q76 (YEARVAR): Enseignement suivi, formation suivie ou autoapprentissage comme salarié(e) ?
Q77	Q77 (YEARVAR): Enseignement, formation ou autoapprentissage comme salarié(e) financé par l'employeur ?
Q78	Q78 (YEARVAR): Domaine principal d'enseignement, formation ou autoapprentissage comme salarié(e) financé par l'employeur
Q84	Q84 (YEARVAR): Domaine principal de la plus récente formation en dehors du système d'enseignement régulier durant le mois de référence
Q85	Q85 (YEARVAR): Motif de la plus récente formation en dehors du système d'enseignement régulier durant le mois de référence
Q86A	Q86A (YEARVAR): Emploi au moment de la plus récente formation en dehors du système d'enseignement régulier durant le mois de référence ?
Q86B	Q86B (YEARVAR): Plus récente formation en dehors du système d'enseignement régulier durant le mois de référence pendant les heures rémunérées ou pas ?
Q89	Q89 (YEARVAR): Année du diplôme le plus élevé
Q90	Q90 (YEARVAR): Statut socioprofessionnelle selon déclaration dans la semaine de référence
Q100	Q100 (YEARVAR): Salaire mensuel net pour l'activité principale
Q100DEF	Q100DEF (YEARVAR): Salaire mensuel net pour l'activité principale (après suppression des aberrances et imputation)
Q101	Q101 (YEARVAR): Primes supplémentaire pour l'activité principale
Q103	Q103 (YEARVAR): Handicap, affection ou maladie de longue durée (lié ou non au travail) ?
Q104	Q104 (YEARVAR): Votre handicap ou votre problème de santé chronique est-il reconnu par une instance officielle ?
Q105_1	Q105_1 (YEARVAR): Aide au travail par adaptation du type de tâches?
Q105_2	Q105_2 (YEARVAR): Aide au travail par adaptation de la quantité de travail?
Q105_3	Q105_3 (YEARVAR): Aide au travail par assistance pour les déplacements vers le lieu de travail?
Q105_4	Q105_4 (YEARVAR): Aide au travail par assistance pour les déplacements sur le lieu de travail?
Q105_5	Q105_5 (YEARVAR): Aide au travail par équipement adapté?
Q105_6	Q105_6 (YEARVAR): Aide au travail par aide aux collègues?
Q105_7	Q105_7 (YEARVAR): Vous êtes dans l'incapacité totale d'effectuer un travail rémunéré
Q105_8	Q105_8 (YEARVAR): Vous n'avez pas besoin de soutien

À PROPOS DE STATBEL

Statbel, l'office belge de statistique, collecte, produit et diffuse des chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges.

La collecte s'effectue à l'aide de sources de données administratives et d'enquêtes. La production est réalisée de manière qualitative et scientifique. Les statistiques sont diffusées en temps opportun et de manière conviviale.

Statbel garantit que, d'une part, la vie privée et les données confidentielles sont protégées et que, d'autre part, les données sont utilisées à des fins exclusivement statistiques.

Visitez notre **site internet**

www.statbel.fgov.be

ou **contactez-nous**

e-mail: statbel@economie.fgov.be

Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)
North Gate - Boulevard du Roi Albert II, 16, 1000 Bruxelles
E-mail: statbel@economie.fgov.be

Numéro d'entreprise
0314.595.348

Editeur responsable
Nicolas Waeyaert

North Gate
Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles

